Mairie De Brégnier-Cordon

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : De 8h à 12h
Mercredi : De 8h à 12h et de 13h à 17h
Vendredi : De 8h à 12h

Cérémonies

6 avril 2016,
Commémoration de la rafle de la colonie d'Izieu.

11h20 rassemblement des participants devant la Maison Izieu.

24 Avril 2016,
Journée nationale de la Déportation.

11h30 : Arrivée des Autorité Recueillment devant la Plaque du Docteur Bendriem

11h35 : Cérémonie devant la Stèle de la Bruyère avec dépôt de Gerbe.

12h00 : Cérémonie à Izieu.

8 Mai 2016,
Commémoration de l'armistice.

Invitation de la population à la cérémonie du 8 Mai.

11h45 : Dépôt d'une gerbe et recueillement devant le monument aux morts

12h : Vin d'honneur offert aux participants à la Salle des fêtes.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 décembre 2015

Conseillers présents : Sergios ARANDA, Ugo TAMBELLIN, Lucile BOUVIER-GAY, Isabelle RICHARD, Philippe ROUX, Mathias FANGET, Gilles JUGLAIR, Bernard PERTICOZ, Jacqueline MERIAUDEAU-RENET, André PERRIER,

Conseillers absents : Catherine PERRIN-JANAIS, pouvoir à Ugo TAMBELLIN, Christian LOYNET pouvoir à Gilles JUGLAIR, Bastien RAFFARD pouvoir à Mathias FANGET

Le conseil, après avoir délibéré, a :

Décidé , à l'unanimité, de prescrire la révision du PLU sur tout le territoire communal conformément aux articles L123-6 à L123-12 du code de l'urbanisme. De définir les objectifs poursuivis par le PLU et de lancer la concertation préalable à son établissement.
Approuvé, à l'unanimité, Le rapport CLET N°5 en date du 3 décembre 2015 et les attributions de compensation pour l'année 2016 qui seront versées ou encaissées mensuellement.

Décidé, à l'unanimité, d'établir un titre d'annulation de 129.10€ sur l'exercice 2015 regroupant les deux redevances émises à l'encontre de la CCBS, suite à une erreur matérielle.

Approuvé, L'augmentation du taux de participation de la collectivité à la couverture « maintien de salaire » des agents communaux afin de compenser l'augmentation du taux de cotisation passant de 1.99% à 2.99%.

Autorisé, à l'unanimité, le remboursement du coût de la réservation de 2 affouagistes qui conformément au règlement en vigueur et n'ayant pas terminé leur coupe 2014/2015, ne peuvent prétendre à l'attribution d'une nouvelle coupe.

Validé, à l'unanimité, le vote de crédit supplémentaire sur le budget 2015 du lotissement « la chapelle » afin de régler de facture pour un montant de 12496.80 €. Le vote de virement de crédit destiné à alimenter le chapitre 011 par prélèvement sur le chapitre 002 et à augmenter l'article 6745 à partir de l'article 65748 pour un montant total de 3 000.60 €. La reprise du résultat du budget CCAS suite à sa suppression au budget général de la commune pour un montant de 1 805.59 €.

Autorisé, à l'unanimité M le Maire à accepter la proposition de donation à titre spontanée faite par Monsieur ROUBAUD Emile et à signer les pièces relatives à la finalisation de cette cession.

Adopté, à l'unanimité, la réduction, du temps de fermeture du Multi Accueil quotidien passant de 12h30 - 13h30 à 13h - 13h30, à la demande de parents d'élèves.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 fevrier 2016

Conseillers présents : Ugo TAMBELLIN 1er adjoint, Lucile BOUVIER-GAY, Isabelle RICHARD, Philippe ROUX, Mathias FANGET, Gilles JUGLAIR, Jacqueline MERIAUDEAU-RENET, André PERRIER, Bastien RAFFARD, Catherine PERRIN-JANAIS,

Conseillers absents : Sergios ARANDA, pouvoir à, Lucile Bouvier-GAY Christian LOYNET pouvoir à Gilles JUGLAIR, Bernard PERTICOZ pouvoir à Ugo TAMBELLINI

Le conseil, après avoir délibéré, a :

Décidé , à l'unanimité, de donner délégation au Maire de certains pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Décidé , à l'unanimité, d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires pour les régies de recette de la **«Cité de l'enfant»,** de la **«Médiathèque»,** de la «**Maison du Rhône**» et de la **«Salle des fêtes»** et charge le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés.

Procèdé, à l'élection de menbres du conseil à diverses commissions.

Décidé , à l'unanimité, à titre exceptionnel et non renouvelable, l'ouverture du camping municipal durant la période hivernale afin de répondre à quelques situations individuelles particulièrement sensibles.

Autorisé , à l'unanimité, le Maire à renouveler une convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'un agent communal afin de lui permettre de participer aux missions opérationnelles dévolues à un sapeur pompier volontaire.

Autorisé , à l'unanimité, le maire à embaucher selon les nécessités de service de 1 à 3 agents contractuels pour la période du 1er avril au 30 septembre 2016 pour pallier aux absences pour congés des agents du SERVICE TECHINQUE pour une durée hebdomadaire de 35 heures sur la base de l'indice 340 indice majoré 321.
Décidé, à l'unanimité, pour la période du 1er juillet au 31 août 2016 la création d'un poste d'agent contactuel pour la surveillance et l'entretien du site du plan d'eau de Glandieu.
Reconnu, à l'unanimité, la nécessité de création pour la période du 25 Avril au 30 juin 2016 d'un emploi occasionnel à la Maison du Rhône en renfort de l'action pédagogique.
Accepté, à l'unanimité, en cas de besoin du Centre de Loisirs durant le mois de juillet 2016 la possibilité de recruter un agent en renfort du personnel en place.

Autorisé , à l'unanimité, le Maire à recruter un agent vacataire pour des tâches ménagères au sein de la «Maison des Isles du Rhône» de manière discontinue.

Décidé , à l'unanimité, la création d'un poste de maitre nageurs sauveteur à temps complet pour la surveillance des baigneur fréquentant le plan d'eau de Glandieu, pour la période du 1er juillet au 31 Août 2016.

Décidé , à l'unanimité de modifier les horaires de la médiathèque pour le mercredi comme suit 14h30 à 16h 30. et **autorisé,** le Maire à modifier l'article 5 du règlement intérieur de la médiathèque autorisant le prêt de 1 magazine à 2.

LEGISLATIVE PARTIELLE 2016

Suite à la démission de **Monsieur Etienne BLANC**, député de la 3ème circonscription de l'Ain, le siège de député dans cette circonscription est désormais vacant.

Une élection législative partielle doit être organisée dans un délai de trois mois à compter de la vacance qui l'a provoquée.

Message de la Société de Chasse.

Comme tous les ans la société de chasse invite toute la population à participer à l'entretien des chemins pédestres.

Pour les volontaires,
Rendez vous à la «cabanne de chasse» au plan d'eau
de Glandieu
le 28 Mai à 8h00

à 12h00 dans un esprit de convivialité un repas sera servi.

Merci de réserver avant le **21 mai** votre place.
Personne à contacter :
Andre PERRIER
tél. : 06 21 73 38 49

Mairie De Brégnier-Cordon

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : De 8h à 12h
Mercredi : De 8h à 12h et de 13h à 17h
Vendredi : De 8h à 12h

Cérémonies

6 avril 2016,
Commémoration de la rafle de la colonie d'Izieu.

11h20 rassemblement des participants devant la Maison Izieu.

24 Avril 2016,
Journée nationale de la Déportation.

11h30 : Arrivée des Autorité Recueillment devant la Plaque du Docteur Bendriem

11h35 : Cérémonie devant la Stèle de la Bruyère avec dépôt de Gerbe.

12h00 : Cérémonie à Izieu.

8 Mai 2016,
Commémoration de l'armistice.

Invitation de la population à la cérémonie du 8 Mai.

11h45 : Dépôt d'une gerbe et recueillement devant le monument aux morts

12h : Vin d'honneur offert aux participants à la Salle des fêtes.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 décembre 2015

Conseillers présents : Sergios ARANDA, Ugo TAMBELLIN, Lucile BOUVIER-GAY, Isabelle RICHARD, Philippe ROUX, Mathias FANGET, Gilles JUGLAIR, Bernard PERTICOZ, Jacqueline MERIAUDEAU-RENET, André PERRIER,

Conseillers absents : Catherine PERRIN-JANAIS, pouvoir à Ugo TAMBELLIN, Christian LOYNET pouvoir à Gilles JUGLAIR, Bastien RAFFARD pouvoir à Mathias FANGET

Le conseil, après avoir délibéré, a :

Décidé , à l'unanimité, de prescrire la révision du PLU sur tout le territoire communal conformément aux articles L123-6 à L123-12 du code de l'urbanisme. De définir les objectifs poursuivis par le PLU et de lancer la concertation préalable à son établissement.
Approuvé, à l'unanimité, Le rapport CLET N°5 en date du 3 décembre 2015 et les attributions de compensation pour l'année 2016 qui seront versées ou encaissées mensuellement.

Décidé, à l'unanimité, d'établir un titre d'annulation de 129.10€ sur l'exercice 2015 regroupant les deux redevances émises à l'encontre de la CCBS, suite à une erreur matérielle.

Approuvé, L'augmentation du taux de participation de la collectivité à la couverture « maintien de salaire » des agents communaux afin de compenser l'augmentation du taux de cotisation passant de 1.99% à 2.99%.

Autorisé, à l'unanimité, le remboursement du coût de la réservation de 2 affouagistes qui conformément au règlement en vigueur et n'ayant pas terminé leur coupe 2014/2015, ne peuvent prétendre à l'attribution d'une nouvelle coupe.

Validé, à l'unanimité, le vote de crédit supplémentaire sur le budget 2015 du lotissement « la chapelle » afin de régler de facture pour un montant de 12496.80 €. Le vote de virement de crédit destiné à alimenter le chapitre 011 par prélèvement sur le chapitre 002 et à augmenter l'article 6745 à partir de l'article 65748 pour un montant total de 3 000.60 €. La reprise du résultat du budget CCAS suite à sa suppression au budget général de la commune pour un montant de 1 805.59 €.

Autorisé, à l'unanimité M le Maire à accepter la proposition de donation à titre spontanée faite par Monsieur ROUBAUD Emile et à signer les pièces relatives à la finalisation de cette cession.

Adopté, à l'unanimité, la réduction, du temps de fermeture du Multi Accueil quotidien passant de 12h30 - 13h30 à 13h - 13h30, à la demande de parents d'élèves.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 fevrier 2016

Conseillers présents : Ugo TAMBELLIN 1er adjoint, Lucile BOUVIER-GAY, Isabelle RICHARD, Philippe ROUX, Mathias FANGET, Gilles JUGLAIR, Jacqueline MERIAUDEAU-RENET, André PERRIER, Bastien RAFFARD, Catherine PERRIN-JANAIS,

Conseillers absents : Sergios ARANDA, pouvoir à, Lucile Bouvier-GAY Christian LOYNET pouvoir à Gilles JUGLAIR, Bernard PERTICOZ pouvoir à Ugo TAMBELLINI

Le conseil, après avoir délibéré, a :

Décidé , à l'unanimité, de donner délégation au Maire de certains pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Décidé , à l'unanimité, d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires pour les régies de recette de la **«Cité de l'enfant»,** de la **«Médiathèque»,** de la «**Maison du Rhône**» et de la **«Salle des fêtes»** et charge le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés.

Procèdé, à l'élection de menbres du conseil à diverses commissions.

Décidé , à l'unanimité, à titre exceptionnel et non renouvelable, l'ouverture du camping municipal durant la période hivernale afin de répondre à quelques situations individuelles particulièrement sensibles.

Autorisé , à l'unanimité, le Maire à renouveler une convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'un agent communal afin de lui permettre de participer aux missions opérationnelles dévolues à un sapeur pompier volontaire.

Autorisé , à l'unanimité, le maire à embaucher selon les nécessités de service de 1 à 3 agents contractuels pour la période du 1er avril au 30 septembre 2016 pour pallier aux absences pour congés des agents du SERVICE TECHINQUE pour une durée hebdomadaire de 35 heures sur la base de l'indice 340 indice majoré 321.
Décidé, à l'unanimité, pour la période du 1er juillet au 31 août 2016 la création d'un poste d'agent contactuel pour la surveillance et l'entretien du site du plan d'eau de Glandieu.
Reconnu, à l'unanimité, la nécessité de création pour la période du 25 Avril au 30 juin 2016 d'un emploi occasionnel à la Maison du Rhône en renfort de l'action pédagogique.
Accepté, à l'unanimité, en cas de besoin du Centre de Loisirs durant le mois de juillet 2016 la possibilité de recruter un agent en renfort du personnel en place.

Autorisé , à l'unanimité, le Maire à recruter un agent vacataire pour des tâches ménagères au sein de la «Maison des Isles du Rhône» de manière discontinue.

Décidé , à l'unanimité, la création d'un poste de maitre nageurs sauveteur à temps complet pour la surveillance des baigneur fréquentant le plan d'eau de Glandieu, pour la période du 1er juillet au 31 Août 2016.

Décidé , à l'unanimité de modifier les horaires de la médiathèque pour le mercredi comme suit 14h30 à 16h 30. et **autorisé,** le Maire à modifier l'article 5 du règlement intérieur de la médiathèque autorisant le prêt de 1 magazine à 2.

LEGISLATIVE PARTIELLE 2016

Suite à la démission de **Monsieur Etienne BLANC**, député de la 3ème circonscription de l'Ain, le siège de député dans cette circonscription est désormais vacant.

Une élection législative partielle doit être organisée dans un délai de trois mois à compter de la vacance qui l'a provoquée.

Message de la Société de Chasse.

Comme tous les ans la société de chasse invite toute la population à participer à l'entretien des chemins pédestres.

Pour les volontaires,
Rendez vous à la «cabanne de chasse» au plan d'eau de Glandieu
le 28 Mai à 8h00

à 12h00 dans un esprit de convivialité un repas sera servi.

Merci de réserver avant le **21 mai** votre place.
Personne à contacter :
Andre PERRIER
tél. : 06 21 73 38 49